



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES
COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le 03 mars à 10 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 26/02/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Lucile PETIT, Maxence GLORIAN, Pierre CHABE, Valérie FRUMERY, Stéphanie DELATTRE, Muriel MOMEUX, Régis De BERTOULT.

Etaient absents excusés : Mme Christine CHABE, M. Pierre HENRY, M. Florent ACTHERGAL, Mme Danièle LALIN.

Pouvoir : Mme Christine CHABE donne procuration à M. Maxence GLORIAN, M. Pierre HENRY donne pouvoir à M. Pierre CHABE, Mme Danièle LALIN donne pouvoir à M. Régis De BERTOULT.

M. Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

- :- :- :- :- :- :-

Vu, le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence de réponse du Notaire suite au courrier du 23 janvier 2018 envoyé en accusé réception avec copie au propriétaire, acquéreur, chambre des Notaires et l'Avocat de la commune.

Egalement, nous avons reçu une demande de permis de construire de la part de Mr Vincent EVRARD déposé en mairie le 26 février 2018.

Rappel de l'historique:

Suite aux délibérations du Conseil municipal du 21 avril 2017, 25 août 2017, au sujet de l'aménagement autour du cimetière, Mr le maire a demandé au Président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois : l'inscription des parcelles AB 25 (5a22ca), AB 18 (20a28ca), et ZC 50 (7a03ca) dans le prochain PLUI en « emplacement réservé ».

Cette demande s'inscrit dans la continuité de la parcelle ZC49 (18a37ca) « emplacement réservé » dans notre PLU en vigueur depuis 2006.

Notre motivation porte sur le fait que le cimetière actuel ne dispose pratiquement plus d'emplacements libres et qu'une possibilité d'agrandissement avec un accès direct depuis la route d'ARRAS et un stationnement sécurisé serait nécessaire.

A cet effet, le Conseil Municipal réaffirme l'intérêt général pour la commune.

Considérant, que le cimetière communal, situé rue du bois, ne disposera plus a terme des capacités d'accueil suffisantes et il convient par conséquent d'anticiper d'ores et déjà son extension.

Cette extension pourrait se faire dans le prolongement du cimetière existant, à l'arrière, sur une partie de la parcelle AB18, d'une contenance totale de 2 028 m², dont le foncier pourrait appartenir à Mr Vincent EVRARD et Mme Audrey TRANCHANT au regard du permis de construire déposé en mairie le 26 février 2018.

L'enquête publique permettra de définir la pertinence d'un deuxième accès via la parcelle AB 25.

Aussi, il vous est proposé :

D'approuver le projet d'extension du cimetière communal sur la parcelle AB 18

De solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il autorise l'extension du cimetière

De prescrire le lancement de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.2223-1 du Code général des collectivités territoriales ;

D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant a effectué toutes les démarches en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 12 voix Pour et 2 Abstentions :

Le projet d'extension du cimetière communal sur la parcelle AB18 ;

De solliciter Monsieur le Préfet afin qu'il autorise l'extension du cimetière ;

De prescrire le lancement de l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.2223-1 du Code général des collectivités territoriales ;

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant a effectué toutes les démarches en ce sens.

Le Maire,

Nicolas CAPRON

